

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4751

présenté par
M. Millienne, Mme Tuffnell et M. Turquois

ARTICLE 39

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« consommateurs d’énergie »

les mots :

« peu performants » ;

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer aux mots :

« très consommateurs d’énergie »

les mots :

« excessivement peu performants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de ne pas limiter à la seule performance énergétique la définition des classes F et G afin de prendre également en compte la performance climatique, c’est-à-dire en termes d’émissions de gaz à effet de serre.

Cet amendement est issu d’une proposition de l’association Équilibre des Énergies